

DESTINATAIRES : Gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS  
EXPÉDITRICE : Isabelle Lapointe, chef de service intérimaire, PRASE | Paie  
DATE : 5 décembre 2024  
OBJET : Feuillet fiscaux 2024 bientôt disponibles sur le WebLogibec pour tout le personnel

**POUR DIFFUSION À VOS ÉQUIPES | Aussi disponible sur le site Web PRASE > [NOUVELLES](#)**

Nous vous informons que les feuillets fiscaux (T4 et relevé 1) pour l'année 2024 seront disponibles en format électronique dès février 2025 dans le Web Logibec, accessible à partir d'une borne, d'un poste informatique au bureau ou de la maison (pour les personnes ayant un accès Web pour le relevé de présence ou un jeton téléaccès). Prenez note qu'**il n'y aura pas d'envoi systématique par la poste**, à l'exception des personnes en congé complet ou ayant quitté le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

### L'intranet, un carrefour d'information

Afin de faciliter l'obtention des feuillets fiscaux, vous trouverez ci-joint la procédure à suivre que vous pourrez afficher sur les lieux de travail de votre personnel. Tous les détails ainsi qu'une foire aux questions (FAQ) seront accessibles sur l'intranet dans les prochains jours. N'hésitez pas à y référer votre personnel.

[Intranet](#) | [Espace employés](#) | [Paie, rémunération et avantages sociaux](#) | [Feuillets fiscaux](#)

### Impossible d'imprimer ses feuillets fiscaux?

Si une personne n'est pas en mesure d'imprimer ses feuillets fiscaux à partir d'une borne, elle devra effectuer l'une des actions suivantes :

- localiser une autre borne branchée à une imprimante ou un poste informatique public;
- se tourner vers son supérieur immédiat (comme les années précédentes, nous comptons sur la collaboration des gestionnaires pour accommoder leur personnel).

En dernier recours, si une personne prévoit ne pas être en mesure de se présenter à une borne pour imprimer ses feuillets, elle pourra remplir un formulaire disponible sur l'intranet pour que l'envoi par la poste soit effectué. La demande devra être soumise **avant le 5 février 2025**.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la paie par téléphone au poste 47777, option 1, puis option 2.

### Un important plan de communication

Comme les années précédentes, nous avons mis en place plusieurs moyens pour informer le personnel. Outre le contenu sur l'intranet et le site web PRASE, voici les communications à venir :

- Ajout d'un bandeau sur l'intranet pour attirer l'attention
- Diffusion de l'information dans la VIÉtrine express et sur la page d'accueil du WebLogibec
- Mention dans le message d'accueil téléphonique du 47777 (PRASE)

### Télétravail et déduction d'impôts

En ce qui concerne les formulaires pour déduction d'impôts en lien avec le télétravail, nous sommes en attente des orientations de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec; une communication subséquente sera publiée dès que possible.

IL/cs

p. j. Étapes pour récupérer les feuillets fiscaux

# • IMPÔTS •

Vos feuillets fiscaux  
d'emploi (T4 et relevé 1)  
**ne sont pas envoyés  
par la poste.**



**Vous devez les récupérer  
sur le web Logibec.**

**TOUS  
LES DÉTAILS  
SUR L'INTRANET :**

Espace Employés



Paie, rémunération  
et avantages sociaux



Feuillets fiscaux

**Des questions sur le contenu  
de vos feuillets fiscaux?**

Tél. : poste 47777, option 1,  
puis option 2

[prase.paie.estrie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prase.paie.estrie@ssss.gouv.qc.ca)

## OBTENIR VOS DOCUMENTS EN 5 ÉTAPES!



- 1** Utilisez un ordinateur branché  
à une imprimante  
*Un problème? Consultez l'intranet*
- 2** Sur la page d'accueil de l'intranet,  
**cliquez sur le lien rapide Logibec**
- 3** Entrez votre code et votre mot  
de passe pour le web Logibec  
*Un problème? Communiquez au  
819 346-1110, poste 13232*
- 4** Cliquez sur « Feuillets fiscaux »  
(menu à gauche)
- 5** Imprimez votre T4 et relevé 1